

PLAN DE QUARTIER DU SCEX

1:500

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 27 septembre 1989

Droit de sceau: Fr. 30.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:


SION le 18 mai 1987
modifié le 7 avril 97

REZ SUPERIEUR
±0.00 = 509.03

COMPLEMENT D'IMPLANTATION

Approuvé par le Conseil municipal
le 24 juillet 1997

Le Président: Le Secrétaire:

François Mudry

Maurice Sartoretti

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 13 MAI 1998

Droit de sceau: Fr. 50.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:


Ce complément d'implantation a également
été approuvé par le Conseil général, lors de
sa séance du 14 octobre 1997
